

MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER		PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres :	13	L'an deux mil dix-sept, le 22 mai, à 19 heures 15, le conseil municipal convoqué par lettre, s'est réuni à Saulzais le Potier, sous la présidence de monsieur CARDONEL Gérard, Maire de Saulzais le Potier.
Présents	11	
Pouvoir :	1	
Absents :	1	

**Membres du conseil municipal présents :**

CARDONEL Gérard, ACCOLAS Didier, AUDOUSSET Pierrette, CHIROL Nadine, DELAGE Bruno, DELAHAYES Jean-Marc, ESMOINGT Guy, FENECK Françoise, DAUMIN Olivier, SZABO Bernard, VAUR Nadine.

Excusée ayant donné procuration : GAMBADE Karine, procuration à SZABO Bernard

Excusé : DOLLET Jean-Jacques

SZABO Bernard est nommé secrétaire de séance.

Gérard CARDONEL donne lecture du compte rendu du 10 avril 2017. Ce dernier est approuvé par le Conseil Municipal.

Le Maire prend la parole afin de présenter l'ordre du jour.

### **2017435 – Attribution des subventions 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés, décide de répartir le montant des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, ainsi qu'il suit :

- Association locale Aide familiale rurale : 100 €
- Club de lecture Saulzais : 350 €
- Comice agricole de Chateaumeillant 100 €

Pour l'attribution des subventions suivantes, le montant sera déterminé dès réception des bilans financiers.

- Club du 3ème âge
- Amicale des sapeurs-pompiers
- Cantine scolaire (reprise en régie au 01 septembre)
- Association ACPG CATM section Saulzais
- Coopérative scolaire

La subvention versée initialement à Facilavie d'un montant de 50 € sera maintenue si les négociations pour l'achat de pain aboutissent favorablement.

### **2017436 – Ouverture d'une ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie n'a pas pour objectif de financer budgétairement de l'investissement mais constitue seulement un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter de recourir durablement à l'emprunt alors que les besoins de trésorerie ne sont que ponctuels souvent dans l'attente de subventions ou d'autres rentrées et ainsi optimiser les frais financiers.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir un contrat pour une ligne de trésorerie de 50 000 €. Les propositions sont les suivantes :

Prêteur	Caisse d'Épargne
Durée	12 mois à compter de la date d'effet
Taux intérêt	Euribor 1 semaine +1.10 % (le 11/05/2017 Euribor - 0.380 %)
Paiement des intérêts	Mensuel
Frais de dossier	250 € prélevé en une seule fois
Commission d'engagement	0.00 €
Commission de mouvement	0.00 €
Commission de non utilisation	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien.

La banque postale propose un prêt relais pour un montant de 65 000 € dont les conditions sont présentées ci-dessous.

Prêteur	La Banque Postale
Durée	18 mois à compter de la date d'effet
Taux intérêt	0.590% l'an 30/360
Paiement des intérêts	Trimestriel
Frais de dossier	
Commission d'engagement	250.00 €
Commission de mouvement	
Commission de non utilisation	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 : d'approuver le projet d'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

Article 4 : de s'engager à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

## PROJET D'IMPLANTATION D'UN RESEAU TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'infrastructure (type pylône de 30 mètres) pour l'implantation de nouveaux services audiovisuels ou de télécommunications par la société TDF. Pour cela, il est nécessaire que le pylône soit installé près de l'autoroute, d'une route et d'une armoire à basse tension. Plusieurs possibilités sont envisageables. Voir avec le référent de TDF pour les emplacements.

Dossier suivi par Guy ESMOINGT et Bernard SZABO.

## PROBLEME D'IMPLANTATION DES PEUPLIERS AU CAT

Monsieur le Maire présente la demande de destruction des peupliers évoquée par le directeur du CAT. Ils occasionnent également des dégradations de la voirie. Le conseil municipal est favorable à l'abattage de ces arbres.

## PROJET PARC EOLIEN

Point sur l'évolution du dossier.

Un courrier accompagné d'un questionnaire et d'un plan de situation sera adressé aux riverains situés dans une zone d'impact d'1km. Madame Françoise FENECK se charge de l'élaboration de ce courrier ainsi que du prochain bulletin municipal dans lequel sera présenté le projet aux habitants.

## 2017437 - 13 Juillet : Feu d'artifice

Monsieur le Maire présente les devis d'APM Pyrotechnie et de RDN diffusion. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide, d'alterner dans le choix du prestataire et de choisir la société APM Pyrotechnie pour un montant de 1 700 € HT.

## ELECTIONS LEGISLATIVES

	Dimanche 11 juin	Dimanche 18 juin
8h00 – 10h30	Olivier DAUMIN Gérard CARDONEL Guy ESMOINGT	Nadine CHIROL Gérard CARDONEL Guy ESMOINGT
10h30 – 13h00	Jean-Marc DELAHAYES Nadine CHIROL Karine GAMBADE	Jean-Marc DELAHAYES Olivier DAUMIN Jean-Jacques DOLLET
13h00 - 15h30	Nadine VAUR Pierrette AUDOUSSET Bruno DELAGE	Nadine VAUR Didier ACCOLAS Bruno DELAGE
15h30 – 18h00	Bernard SZABO Didier ACCOLAS Jean-Jacques DOLLET	Karine GAMBADE Pierrette AUDOUSSET Bernard SZABO

## Questions diverses

- Chalets : signalement d'un problème sur un poteau bois.
- Ramassage des poubelles de tri de la MARPA : le lundi par les employés du service technique.

- Réhabilitation de la mairie : problème dans la réception des fenêtres, non conformes à la commande. Il a été décidé de conserver les produits accompagnés d'une remise commerciale.
- Les Vœux de la Communauté de Communes seront organisés en 2018 à Saulzais le Potier, le 1er vendredi du mois de janvier.
- Bulletin : préparation par Madame Françoise FENECK pour un montage et une distribution courant juin.
- M. CHEVILLARD demande l'autorisation de buser devant son domicile : Accordé.
- Travaux de voirie : Monsieur Didier ACCOLAS a demandé des devis aux entreprises : LAUMONIER et BORDAT.
- Date de réunion publique pour les élections législatives
- 2 juin à 18h00 : Louis COSYNS
- 6 juin à 18h00 : Yann GALUT
- Le château d'eau sera rénové pour un montant de 225 000 € par le syndicat d'eau
- Le broyage des accotements a été interrompu en raison de la détérioration de la faucheuse dû à la présence de poteaux électriques sur l'accotement.
- Le dossier de saisine du comité technique auprès du centre de gestion est en cours pour la reprise de la cantinière à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Des devis vont être demandés pour la fourniture des repas auprès de différents prestataires et notamment auprès du fournisseur actuel STB.
- Le logement du presbytère sera disponible à compter du 1 juin 2017.

La séance est levée à 22h35.